

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME RATIER (pouvoir MME ESTEVE) et MM BONNAND (pouvoir M SEMPERBONI et DE BERNARD (pouvoir M. CAZADE).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame BARON-GARBETT a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3
Excusés : 0

Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/02

Objet : Demande de subvention Région

La région Occitanie apporte son soutien aux collectivités diffusant des concerts et spectacles vivants dans le cadre du dispositif Aide la diffusion de proximité. A ce titre l'action culturelle de la ville de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention aux titres des spectacles organisés durant sa saison culturelle.

La subvention prend en charge 40% du prix HT de la prestation fournit les artistes.

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter de la Région une subvention de 800 € HT au titre de l'exercice 2024.

La subvention suivante est répartie comme suit :

L'art d'accommoder les restes par la cie Rocking Chair programmé le 20 janvier 2024 : 2000 € HT (soit 40% du prix de cession établit à 800 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à solliciter 800 € auprès de la Région Occitanie et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
